

**INTERPELLATION**

**de la députation DC du district d'Entremont, par le député (suppl.) Jean-Albert Ferrez, concernant la nouvelle péréquation financière de la Confédération: des miettes pour le canton? (06.11.2003) 1.437**

La nouvelle péréquation financière de la Confédération promet des montants de l'ordre de 120 à 150 millions de francs supplémentaires pour le canton du Valais à l'horizon 2008. Plusieurs organismes (étatiques ou non) ont d'ores et déjà prévu de multiples utilisations pour ces montants.

Cependant, parallèlement à ces nouvelles ressources liées à la péréquation, la Confédération a annoncé son retrait de certaines tâches dont elle assume le financement à l'heure actuelle.

Un exemple : dans le cadre de la nouvelle loi sur la protection de la population et la protection civile (LPPCi), la Confédération abandonne plusieurs tâches liées à la PCi (instruction, matériel, interventions) qu'elle garantit actuellement. Pour éviter un report inacceptable des charges sur les communes, le canton devra assumer ces dépenses supplémentaires, et, en l'absence des recettes correspondantes, puisera dans les fonds provenant de la nouvelle péréquation financière.

A cet égard, le Gouvernement est-il en mesure de nous dresser une liste - peut-être pas encore complète - des domaines dans lesquels la Confédération entend retirer son soutien financier et pour lesquels les fonds de la nouvelle péréquation devront être utilisés en priorité pour financer des tâches nouvellement transférées au canton ? Découlant immédiatement de ce qui précède, et par rapport aux 120 à 150 millions articulés à l'heure actuelle, de quel montant le canton pourra-t-il disposer, une fois le financement de ces nouvelles tâches assuré?

Sion, le 6 novembre 2003  
(12h10)

Députation DC du district d'Entremont, par  
Jean-Albert Ferrez, député (suppl.)